

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT  
DE L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre novembre,  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous  
la présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la  
convocation  
29 octobre 2025*

**Présents :** Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickael SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, M. Eric VEYRUNES ;

**Pouvoirs :** Mme Jennifer BASILIO donne pouvoir à M. Mickael SIMON, Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE ;

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Régine CHEVALLET, Mme Tiphaine TELLEY PROST, M. Eric BORDIER.

*Secrétaire de séance : M. Sébastien YVES*

---

### **N°2025.046 – Délibération portant sur l'éclairage public.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

**Considérant** ce qui suit :

Madame le Maire rappelle que la commission Développement durable a engagé, depuis 2020, une réflexion approfondie sur la gestion de l'éclairage public communal, visant à réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse, tout en assurant la sécurité des déplacements.

À l'issue de ce travail, plusieurs actions ont été menées :

- En 2024, la réfection et la mise aux normes des coffrets électriques d'éclairage public et l'installation d'horloges astronomiques permettant un pilotage automatisé et précis des allumages et extinctions.
- En 2025, la mise en place de l'extinction nocturne entre 23 h et 5 h.

Afin de compléter ce dispositif et d'offrir une solution flexible aux habitants, la commune déploie à compter du 4 novembre 2025 le service « J'allume ma rue », permettant à chaque administré d'allumer sa rue à la demande, via le site [jallume.fr](http://jallume.fr) ou l'application mobile dédiée. L'éclairage reste actif pendant 15 minutes, et les rues traversées s'éclairent automatiquement grâce à la géolocalisation.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des engagements municipaux en matière de transition énergétique, d'innovation et de sobriété lumineuse.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **VALIDE** le lancement du service « J'allume ma rue ».

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du  
caractère exécutoire de la présente  
délibération.

A Sergy, le 04 novembre 2025

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, which is somewhat abstract and scribbled. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE de SERGY" at the top, a central emblem depicting a figure, and the number "01630" at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.